

## 89 - Subventions à des associations sportives

*M. l'Adjoint GHEZALI, Rapporteur :*

### 1 - Programme «Manifestations sportives et subventions exceptionnelles»

#### Subventions pour manifestations :

La Ville de Besançon accompagne les clubs sportifs dans l'organisation de différentes manifestations sportives sur le territoire de la commune, mais aussi pour la participation exceptionnelle à des compétitions.

- <b>Doubs Sud Athlétisme</b>	<b>1 000 €</b>
Organisation de la Nordic Bisontine - dimanche 29 mai	
- <b>Club Unihockey Besançon</b>	<b>500 €</b>
Participation à la Finale du Championnat de France de division 1 28 et 29 mai à Rouen	
- <b>Amicale cycliste Bisontine</b>	<b>500 €</b>
Montée Jean de Gribaldy - Vendredi 1 <sup>er</sup> juillet	

En cas d'accord, la dépense totale, soit 2 000 € sera prélevée sur la ligne 65.40/6574. 004822 CS 20300.

### 2 - Subventions aux clubs de haut niveau

Le Conseil Municipal du 10 juillet 2014 a renouvelé, pour trois saisons, les contrats de développement sportif signés avec les clubs de sports collectifs.

Il est proposé de définir les montants des aides aux différents clubs pour la saison 2016/2017 conduisant à la signature d'avenants annuels à ces contrats.

#### - **ESBM :**

Financièrement le club va réaliser pour la saison 2015/2016 un résultat à l'équilibre. Cela n'améliorera pas la situation nette qui restera à - 80 K€ au 30 juin 2016.

Sportivement après un excellent début de saison, le club a préservé son maintien en pro D2 en terminant 10<sup>ème</sup> sur 14. La nouvelle entité sportive créée en début de saison (GBDH : Grand Besançon Doubs Handball) et regroupant les effectifs «jeunes» de plusieurs clubs du Grand Besançon a connu quelques difficultés de mise en place. Les résultats des différentes catégories d'âge n'ont pas été aussi favorables que la saison dernière sous l'égide de l'ESBM.

Il est proposé de soutenir l'ESBM à hauteur de 380 K€ pour la saison 2016/2017.

#### - **ESBF :**

Financièrement l'ESBF devrait terminer la saison 2015-2016 avec un résultat de + 61 K€, portant la situation nette du club quasiment à l'équilibre au 30 juin 2016.

Sportivement, l'ESBF pour son retour en D1 a disputé les plays-offs et termine à la 6<sup>ème</sup> place du classement. L'équipe réserve termine première de N2 et accède à la N1. Les moins de 18 ans terminent 3<sup>ème</sup> du championnat de France Elite.

Il est proposé de soutenir l'ESBF à hauteur de 390 K€ pour la saison 2016/2017.

Les montants de ces deux contrats seront prélevés au titre de chaque exercice (2016 et 2017) sur la ligne de crédit 65.40.6574.004824.20300.

### **3 - Subventions aux clubs participant à une compétition nationale**

La Ville apporte une aide financière particulière aux clubs de sports collectifs dont une équipe au moins évolue dans un championnat national. L'aide s'ajoute à la subvention annuelle versée au titre du sport amateur ainsi qu'aux autres aides apportées éventuellement à l'occasion des actions d'animation à l'exception de quatre clubs dont le montant de la subvention globalise la totalité de l'aide de la Ville : Racing Besançon, Besac'RC, BBC et Besançon Football Club.

Depuis 2005, ces aides s'inscrivent dans le cadre de Contrats de Développement Sportif qui reprennent sous une forme allégée le schéma des CDS conclus avec les clubs professionnels.

L'ASPOHB maintient ses équipes dans les différents championnats. Le club a traversé, au cours du printemps, quelques difficultés de trésorerie qui devraient rapidement être solutionnées mais qui ont généré une forte incertitude sur le devenir du club. La nouvelle équipe dirigeante a mis en place une série de mesures permettant de retrouver la sérénité et les finances nécessaires à la poursuite des activités.

Le Besac'RC se maintient en Nationale 2 alors que les garçons du BBC rejoignent la Nationale 3. Les filles du BBC redescendent en Pré-Nationale. Une CTC (Collaboration Territoriale de Clubs) est conclue entre les deux clubs afin de faire évoluer au sein d'un même collectif les meilleurs effectifs pour les équipes garçons suivantes : N3 - U20 - U17. Concernant les équipes de filles, le projet est encore à préciser.

L'Olympique Bisontin se maintient en Fédérale 3 après avoir disputé les plays-offs.

Le Racing de Besançon et le Besançon Football Club se maintiennent en CFA2.

A noter que le Besançon Football Club bénéficiait jusqu'à la saison 2015/2016 d'un financement au titre du sport amateur (environ 8 000 €) et qu'il est désormais proposé de regrouper l'ensemble des aides municipales dans le Contrat de Développement Sportif. Deux hypothèses de financement sont proposées selon l'aboutissement ou non du projet de fusion entre le BFC et l'ASC Planoise Saint-Ferjeux.

L'équipe masculine du BVB rejoint la Nationale 3 alors que l'équipe féminine ne parvient pas à remonter en N3.

Le Roller hockey se maintient en Nationale 2.

Les Salins de Bregille, en basket fauteuil, se maintiennent en Nationale C et en Torball en D2.

Il est donc proposé la répartition suivante :

CONTRATS DE DEVELOPEMENT SPORTIF Participation d'équipes seniors à des Compétitions Nationales		Rappel 2015/2016	Proposition CDS 2016/2017
AS PALENTE ORCHAMPS HANDBALL	<i>Féminines en N1</i>	45 000 €	45 000 €
BESAC - Basket	<i>Masculins N2</i>	65 000 €	60 000 €
BESANÇON BASKET CLUB	<i>Masculins N3</i>	35 000 €	35 000 €
OLYMPIQUE BISONTIN	<i>Fédérale 3</i>	50 000 €	47 000 €
BESANÇON VOLLEY BALL	<i>Masculins N3</i>	23 000 €	18 000 €
ROLLER HOCKEY BISONTIN	<i>Equipes en N2 et N3</i>	5 000 €	5 000 €
ASC SALINS DE BREGILLE	<i>Torball + Basket fauteuil handisport</i>	9 000 €	9 000 €
RACING BESANÇON	<i>Masculins CFA 2</i>	100 000 €	80 000 €
BESANÇON FOOTBALL CLUB	<i>Masculins CFA 2 - hypothèse pas de fusion</i>	20 000 € (+ 8 K€)	40 000 €
	<i>Masculins CFA 2 - hypothèse fusion</i>	20 000 € (+ 15 K€)	55 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>352 000 €</b>	<b>339 000 € 354 000 €</b>

Le montant de 339 000 € (ou 354 000 €) sera prélevé au titre de chaque exercice (2016 et 2017) sur la ligne de crédit 65.40/6574.004824 CS 20300.

## Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur l'attribution des subventions mentionnées dans le présent rapport au titre du programme «Manifestations sportives». Les montants, soit 2 000 €, seront prélevés sur la ligne de crédit 65.40/6574.004822.20300.

- se prononcer sur l'attribution des subventions à l'ESBM (380 000 €) et à l'ESBF (390 000 €) pour la saison 2016/2017. Les montants seront prélevés sur la ligne de crédit 65.40/6574.004824.20300.

- se prononcer sur l'attribution des subventions aux autres clubs participant à une compétition nationale pour la saison 2016/2017 pour un montant total de 339 000 € (ou 354 000 €). Le montant sera prélevé sur la ligne de crédit 65.40/6574.004824.20300.

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le contrat de Développement Sportif pour la saison 2016/2017 avec le Besançon Football Club

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les avenants aux Contrats de Développement Sportif avec les autres clubs.

«**M. Abdel GHEZALI** : La délibération sur les subventions qui vous est proposée ce soir présente dans un premier chapitre différentes aides à l'organisation de manifestations. Concernant l'Olympique Bisontin et l'organisation du tournoi de la Boucle, les conditions météorologiques particulièrement exceptionnelles pour un mois de juin avec la pluie incessante nous ont contraints à annuler la manifestation, tout comme l'opération Grand Stade d'ailleurs. Il est donc proposé de modifier le rapport et de supprimer la subvention à l'OB. Cela ne signifie pas que nous n'aiderons pas le club qui a probablement eu des frais incompressibles préalables à cette annulation mais nous étudierons cela lors d'un prochain Conseil Municipal sur la base d'un bilan financier fourni par le club et d'échanges avec les dirigeants.

Autre point proposé dans cette délibération : les subventions aux clubs de sport collectif. Les soutiens de la Ville aux clubs des disciplines de sport individuel seront présentés, tout comme le sport amateur, lors du conseil municipal de septembre. Concernant le sport de haut niveau, je réaffirme qu'il n'y a que deux clubs concernés par ce dispositif : l'ESBF et l'ESBM. La subvention proposée à ces deux clubs sera fixée à 390 000 € pour l'ESBF et 380 000 € pour l'ESBM, soit une évolution de leur subvention d'environ - 5 %.

Les clubs participant à une compétition nationale font également l'objet d'un contrat de développement sportif, dont les montants pour la saison à venir sont précisés dans le troisième point de la délibération. Pour ces clubs, l'évolution globale de l'enveloppe est de l'ordre de - 6 %. Cette baisse n'est pas appliquée de manière linéaire, mais notre majorité a fait des choix politiques assumés.

Schématiquement, nous pourrions retenir deux modes de soutien aux clubs sportifs : celui d'un barème en fonction du niveau du jeu de l'équipe première et/ou des équipes de jeunes, ou celui d'un soutien au projet général d'un club et de sa concordance avec le projet politique porté par la collectivité. Nous avons fait le choix de retenir cette seconde hypothèse en soutenant les projets de club en fonction des indicateurs suivants que nous avons définis dans le cadre du renouvellement des contrats de développement sportif en juillet 2014.

Le fait que :

- le club soit formateur, appuyé sur une équipe d'éducateurs diplômés,
- le club soit n° 1 dans sa discipline par ses effectifs, la participation de ses équipes aux divers championnats et ses résultats,
- le club soit structuré, disposant d'une gouvernance efficace assurant une gestion rigoureuse et transparente,
- le club contribue au rayonnement et au dynamisme de la Ville développant sa notoriété, proposant un spectacle sportif de qualité et proposant la mobilisation de partenaires économiques,
- le club soit un club citoyen, impliqué dans la vie de la cité, développant les fonctions éducatives et sociales du sport en veillant à la valeur d'exemple du sport de haut niveau.

Mais nous nous appuyons aussi sur l'orientation annoncée aux clubs en novembre 2014 et réitérée tout au long de l'automne 2015, l'encouragement aux mutualisations entre clubs d'une même discipline.

Je ne vais pas vous faire la lecture des montants proposés pour chacun des clubs que vous avez dans le rapport, mais je voudrais simplement prendre l'exemple d'une structure : l'ASPOHB, club de handball garçons et filles rassemblant plus de 400 licenciés, évoluant en Nationale 1 chez les filles et en Pré-national chez les garçons. Comme vous l'avez sans doute lu dans la presse, le club a connu une deuxième partie de saison compliquée du point de vue de sa trésorerie. Si l'on avait appliqué un barème répercutant de manière linéaire la baisse de subventions à ce club, j'aurais dû proposer une baisse significative de - 5 000 €. Nous avons fait le choix de les accompagner dans les difficultés traversées afin que les nouveaux dirigeants -dont je salue le travail- repartent sur des bases saines.

Quel que soit le niveau de subvention allouée aux différents clubs, je me suis attaché, dès le début de mon mandat, à rencontrer les dirigeants le plus tôt possible pour anticiper les préparations budgétaires de la saison à venir, ceci afin de ne pas engager les clubs dans des situations de trésorerie compliquée pouvant mettre en péril leur pérennité. Je salue le travail accompli par l'ensemble des dirigeants des clubs dont nous parlons ce soir, car malgré ces contraintes financières actuelles qui ne sont pas que celles des collectivités territoriales, ils construisent des budgets responsables tout en valorisant la filière de formation si riche à Besançon.

Je veux renouveler mon soutien aux clubs sportifs et rappeler à leurs dirigeants que nous restons le premier partenaire en termes de subventions, de moyens logistiques et humains alloués à travers les installations et le personnel s'y rapportant. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE :** Merci. En tout cas je voudrais saluer -et les dirigeants le saluent- ton engagement et tu es, à la suite de ce que faisait Patrick, très présent sur le terrain des sports. Je ne voudrais pas relancer le débat sur les gens du voyage, mais je tiens à adresser des félicitations à l'Adjoint lorsqu'il y a eu ces difficultés non prévues avec les 450 caravanes qui sont venues et que nous n'attendions pas. Cet Adjoint a été sur le terrain de 4 h à 22 h avec Nathalie PORRAL, la chef de service, avec l'ensemble du service des Sports qui s'est mobilisé, les gardiens de gymnase, de stade, pour que cela se passe le mieux possible dans cette situation imprévue.

Donc je tire mon chapeau à l'Adjoint, au service des Sports, à la Directrice pour leur engagement. C'est ça aussi le service public. Nous avons pu mobiliser le dimanche, alors que ce n'était pas prévu. C'est toujours compliqué à gérer, mais cela s'est passé le mieux possible. Je tenais à le dire.

**M. Ludovic FAGAUT :** Je suis ravi d'entendre un petit peu les propos de l'Adjoint aux Sports, puisque cela fait un petit moment que nous réclamons les critères d'attribution pour les clubs. Nous les avons réclamés dernièrement en Commission. Lorsque j'ai pu intervenir sur ce point, cela a été un petit peu gênant, on l'a senti en Commission. J'attends toujours le document, mais je suis ravi d'avoir noté très rapidement ce qui vient d'être donné au niveau du barème, parce que nous avons besoin d'avoir une clé de lecture de la répartition des subventions pour les clubs sportifs.

Néanmoins, je m'interroge sur certains points, notamment par rapport à ce qui a pu être dit dans le cadre de cette Commission où, je cite «c'est l'appréciation que l'écu peut faire au regard de la Politique de la Ville et c'est la vision politique que l'écu a par rapport aux clubs». Au-delà de la vision que l'écu peut avoir, il y a effectivement le projet sportif qu'une ville ou qu'une collectivité porte, et nous venons de l'entendre là. J'aimerais bien maintenant avoir un peu plus de détails sur ce projet sportif.

Après je m'interroge encore sur un point, notamment l'Adjoint aux Sports a pris l'ASMOHB au niveau de la subvention, a expliqué la remarque, mais je voudrais venir sur l'OB qui enregistre une baisse de 3 000 €. Je peux le comprendre également au regard des contraintes des collectivités, il y a des choix à opérer. Par contre, j'ai un petit peu de mal à m'entendre dire en Commission que du fait que l'OB ait manqué sa montée en Fédérale 2 soit un indicateur au non-maintien de la subvention de 50 000 €, puisque ce sont les propos annoncés. Par rapport à cela, j'aimerais avoir plus de lisibilité sur le projet sportif de la Ville et avoir les critères annoncés entre les mains.

**M. LE MAIRE :** Monsieur FAGAUT, je veux vous féliciter, parce que vous ne manquez pas de souffle. Vraiment, il faut oser ! Il l'a fait, il a osé. Parce que dire que l'on manque de lisibilité, quand courageusement, depuis le début de la saison, l'Adjoint va dans les clubs pour leur dire «cela va être compliqué, voilà ce que vous allez faire», parce qu'aujourd'hui, nous sommes en train de discuter de la subvention 2017, alors que vous, Ludovic FAGAUT, Vice-Président du Conseil Départemental Jeunesse et Sports, vous ne vous êtes pas encore prononcé sur toutes les subventions 2015-2016 et vous avez le culot de dire que cela manque de lisibilité ! Quand même, amicalement, je ne voudrais pas polémiquer mais je dis que vous êtes inoxydable. Rien ne vous arrêtera, parce qu'oser demander de la lisibilité quand nous travaillons déjà sur 2017, alors que les clubs n'ont pas encore les résultats pour l'année en cours, franchement il faut oser.

De plus, il y a une grande différence entre la méthode FAGAUT et la méthode GHEZALI. De notre côté, nous allons dans les clubs pour le leur dire. J'ai lu dans la presse le retrait que vous avez fait aux sports de haut niveau. Une femme dont je tairai le nom l'a appris quand elle faisait une intervention. Elle s'appelle Mme AYMONIER. Elle a appris qu'elle n'avait plus sa subvention quand elle faisait une intervention dans un collège. Nous, nous disons aux gens quand ils n'ont plus leurs subventions.

Honnêtement, Monsieur FAGAUT, à votre place, je ferais quand même profil bas, parce que si vous insistez là-dessus, je peux vous dire qu'on le fera savoir. Je regrette que la presse soit partie, c'est dommage, mais nous aurons l'occasion de le dire : la méthode FAGAUT n'est pas la méthode GHEZALI qui est une méthode courageuse, qui va dire aux gens ce qu'il en est. La méthode FAGAUT est comme la méthode des Mots Doubs, on apprend par un communiqué de presse que quelque chose est supprimé. C'est vrai, c'est la vérité, mais ce n'est pas comme cela que nous faisons.

Monsieur FAGAUT, je vous repasse volontiers la parole.

**M. Ludovic FAGAUT** : Je vais quand même me permettre de vous répondre par rapport à vos attaques frontales.

**M. LE MAIRE** : Bien sûr, autorisez-vous !

**M. Ludovic FAGAUT** : Je m'y autorise effectivement. Vous ne vouliez pas être polémique mais je crois que vous l'êtes tout de même. Nous connaissons un petit peu votre façon de fonctionner.

**M. LE MAIRE** : Oui, et je ne connais pas la vôtre.

**M. Ludovic FAGAUT** : Nous ne sommes pas surpris de votre façon de faire. Je vais simplement revenir sur le dernier point.

**M. LE MAIRE** : Revenez même sur tous les points.

**M. Ludovic FAGAUT** : Je vais déjà commencer par le dernier point. Vous connaissez certainement les dossiers de la Ville, mais je pense que vous avez un petit peu de mal à connaître les dossiers du Département. Pour vous rappeler simplement l'article de presse, pour que tout le monde soit informé, quand vous avez des contrats de deux ans, 2014-2015, 2015-2016 avec des personnes, la fin du contrat pour la personne est la fin d'année sportive 2016. C'est signé dans le contrat, il n'y a pas de rupture de contrat puisque vous pouvez très bien le voir au niveau du budget départemental sur l'année 2016, que le montant alloué de 31 000 € pour honorer ces contrats est réglé. Derrière effectivement il n'y a pas d'autres personnes en contrat parce qu'aucun travail n'a été mené avec qui que ce soit. Il n'y a donc pas à polémiquer autour de cela.

**M. LE MAIRE** : Je ne polémiquer pas !

**M. Ludovic FAGAUT** : Non, il n'y a pas du tout à polémiquer autour de cela, mais vous avez cette fâcheuse habitude de le faire.

Après je vais vous répondre, vous parlez de méthode GHEZALI, de méthode FAGAUT, etc., vous savez, je n'ai rien à envier à votre Adjoint aux Sports. Dans le cadre de ces rencontres, il fait certainement très bien son travail et ses missions d'adjoint à la Ville de Besançon. Moi je pense aussi les faire convenablement et je les rencontre, je ne ménage pas ma peine, que ce soit aux Sports, à la Culture et à l'Éducation populaire. Vous pouvez être rassuré là-dessus.

**M. LE MAIRE** : Ce n'est pas moi qu'il faut rassurer, Monsieur FAGAUT. Ce sont les clubs que je vois inquiets. Moi je n'ai pas besoin d'être rassuré.



**M. Ludovic FAGAUT :** Je vous donne rendez-vous lundi 27 juin au soir, c'est-à-dire dans 72 heures maintenant et vous verrez que les accompagnements financiers aux clubs sportifs, notamment bisontins, sont bien loin des diminutions que vous estimez peut-être venir, puisque nous sommes plutôt à un niveau équivalent que ce que nous pouvions faire jusqu'à maintenant. Je crois que là-dessus, nous n'avons pas de leçon à recevoir de vous sur ce que nous faisons et sur nos méthodes...

**M. LE MAIRE :** Je ne vous donne pas de leçon, mais ne nous en donnez pas non plus.

**M. Ludovic FAGAUT :** ...et vous le savez aussi bien que moi, si les collectivités en sont là, c'est parce que vos amis nous ont emmenés dans ce chaos territorial et qu'à un moment donné il y a des choix politiques à faire. La Ville de Besançon et j'entends M. BONTEMPS s'exprimer, mais nous pourrions parler très librement aussi du Festival de Musique de Besançon où le Département du Doubs est très présent. Faites attention que le Département du Doubs ne soit pas plus présent que la Ville de Besançon parce que nous n'en sommes pas loin au regard des diminutions que la Ville a pu aborder et j'en ai d'ailleurs parlé lors du dernier Conseil Municipal.

Pour conclure par rapport à cela, nous n'avons pas de leçon de morale ni de façon de fonctionner à recevoir de vous. Chacun mène les missions qui doivent être les siennes ! Monsieur BONTEMPS, je vous remercie de me laisser m'exprimer ou sinon, vous appuyez sur le bouton, vous prenez la parole et vous vous exprimez !

**M. LE MAIRE :** Vous êtes un vrai donneur de leçon !

**M. Ludovic FAGAUT :** Je respecte quand vous parlez, mais respectez aussi quand nous pouvons nous exprimer et à un moment donné, j'ai aussi des arguments à vous avancer. Vous faites les missions qui sont les vôtres au sein du Conseil Municipal. Je fais les missions qui sont les miennes et les nôtres, avec les Conseillers Départementaux au Département du Doubs, dans le cadre d'un budget contraint et vous le savez aussi bien que moi.

**M. LE MAIRE :** De toute façon, vous nous donnez des leçons en permanence. Je ne dis pas que vous n'avez pas le droit de le faire, c'est votre politique. Je dis simplement qu'il y a des méthodes différentes et que moi aussi je rencontre les clubs sportifs. Au fond, ce qui est important ce n'est pas l'opinion que j'en ai moi. Ils ne vont pas changer d'avis vis-à-vis de moi, ils sont pour ou contre, c'est l'opinion qu'ils ont de votre action à vous. C'est tout. À la limite, continuez comme cela et cela ira bien.

**M. Laurent CROIZIER :** Plusieurs petits points. Le premier, je peux voter le dossier puisque -c'est peut-être de ma faute- je ne suis plus membre du Conseil d'Administration du BBC, je peux donc voter sur le sujet. Je partage l'analyse de M. FAGAUT sur un certain manque de lisibilité de ces subventions et je vais vous donner quelques exemples parce que je trouve qu'au-delà de la distribution, nous ne voyons pas dans quelle direction vous voulez emmener ces clubs. Je trouve notamment que les efforts ne sont pas récompensés et je vais vous donner deux exemples. Premièrement, regardons le BBC qui fait un vrai travail de formation, qui s'implique dans la vie des quartiers, qui a suivi la direction sur les ententes entre clubs quand ces clubs évoluent à des niveaux équivalents et là-dessus, je vais rejoindre Abdel GHEZALI, puisque nous étions d'accord. Si je prends le club du BBC qui a fait tous ces efforts, dans la même situation que la saison prochaine, nous pouvons comparer avec la saison 2014-2015, la subvention passerait avec les mêmes équipes au même niveau de 55 000 € à 35 000 €, soit une baisse de 20 000 €. Je trouve que c'est cher payé pour un club qui a fait des efforts.

Le deuxième exemple que je donnerai c'est l'ESBM et l'ESBF. L'ESBF a une subvention un peu supérieure à l'ESBM, elle fait quand même l'effort d'être en première division. Je sais que l'on a une vraie différence sur la conception du sport féminin, nous l'avons déjà évoquée, je ne vais donc pas revenir sur le sujet. Toutefois, si nous prenons la situation financière de ces deux clubs, l'ESBM est à l'équilibre, mais sa situation financière ne s'améliore pas, puisqu'il est toujours en déficit global, alors que l'ESBF a fait des efforts et a une situation excédentaire de 61 000 € pour revenir à l'équilibre.

Je voulais pointer deux choses, à savoir un certain manque de lisibilité et une non-récompense des efforts fournis par les clubs.

**M. LE MAIRE** : Merci, il va vous répondre.

**M. Jacques GROSPERRIN** : Je ne viens à la rescousse de personne, mais je trouve que c'est «fort de café». M. FAGAUT est Conseiller Municipal ici, il a une légitimité toute entière de poser des questions à M. GHEZALI sur des critères que nous découvrons aujourd'hui, en Conseil Municipal, alors que nous aurions pu peut-être les découvrir en Commission et vous nous demandez à un moment donné de prendre parti, ou en tout cas de faire un vote par rapport à cela.

Je crois qu'il aurait été plus judicieux que nous les découvriions auparavant et que la célérité que met M. GHEZALI à aller voir les clubs, il aurait pu la mettre aussi pour mettre en place les critères pour en discuter en Commission.

Deuxièmement, il est assez fâcheux de vous entendre, Monsieur le Maire, réagir chaque fois en fonction de ce qu'il se passe dans une autre collectivité. Je sais que vous avez eu une discussion il y a peu de temps avec mon amie Christine BOUQUIN, vous vous en êtes expliqué.

**M. LE MAIRE** : Très bonne discussion d'ailleurs.

**M. Jacques GROSPERRIN** : Oui, sauf qu'elle me raconte certaines choses qu'elle ne vous dira peut-être pas à vous. Vous vous en êtes expliqué, simplement elle n'apprécie quand même pas qu'à un moment donné vous vous immisciez dans sa politique départementale, alors qu'elle ne se permet pas de s'immiscer dans la politique municipale.

**M. LE MAIRE** : Qu'est-ce que vous faites ?

**M. Jacques GROSPERRIN** : S'il vous plaît, Monsieur le Maire ! Vous attaquez Ludovic FAGAUT sur les Mots Doubs, vous l'attaquez maintenant sur les primes qui n'étaient pas engagées. En tout cas, il n'y avait pas d'engagement positif du Département de renouveler ce contrat de deux ans. Je me demande où nous sommes. Vous n'êtes pas Conseiller Départemental et vous savez très bien que la politique que vous menez au niveau sportif, même si c'est M. GHEZALI qui la porte, c'est vous, Monsieur le Maire, qui serez reconnu à travers cela. Et la politique des Mots Doubs, celle des critères et celle des primes départementales, c'est de toute manière Mme BOUQUIN qui, à la fin, peut en finir.

Si un Conseiller Municipal ne peut plus poser de questions sur une politique sportive, je serais tenté de conclure et de vous dire simplement «débattez les programmes et les critères, mais débattez-les entre vous» si nous ne pouvons plus nous permettre de dire les choses.

**M. LE MAIRE** : C'est comme vous voulez. Ecoutez, Monsieur GROSPERRIN, je vais passer la parole à Éric ALAUZET et à Abdel, et je clôturerai le débat.

D'abord, chez Mme BOUQUIN, ne vous en déplaît, cela s'est très bien passé. Je crois que c'est quelqu'un d'assez franc, qui est «franche du collier» et qui dit les choses. Et quand vous me dites «ne vous immiscez pas dans la politique du Département», quand vous attaquez la politique de la Région, vous ne vous immiscez peut-être pas dans la politique des autres ! Nous n'allons pas perdre de temps là-dessus. Je ne dis pas que je ne m'immisce pas, je reconnais que je m'immisce dans le débat, mais n'allez pas me reprocher que nous nous immiscions dans la politique du Département alors que vous faites pareil au niveau de la Région.

Je ne dis pas que je suis en désaccord avec ce que vous dites. De toute façon, nous n'allons pas nous mettre d'accord. Je sais ce que vous pensez, nous avons un avis qu'Abdel vous donnera. Je passe la parole à Éric ALAUZET. Abdel conclura, nous voterons et j'arrêterai les débats après cela.

**M. Éric ALAUZET** : Il est impossible de mettre la politique municipale dans une bulle, chacun dans sa bulle, alors qu'il y a des interactions permanentes quotidiennes entre les collectivités, la Ville avec le Département, le Département avec la Région, la Région avec l'État et nous parlons aussi régulièrement des dotations. Il faut accepter tout cela et il faut accepter les comparaisons. C'est le jeu politique.



Je voudrais saluer le travail d'Abdel GHEZALI. J'ai souvent l'occasion de fréquenter les lieux sportifs et je vois le respect dont il jouit auprès des Présidents de club notamment et des sportifs pour la ténacité de son travail, y compris dans les périodes difficiles comme en ce moment où il faut annoncer des baisses de budget. Cela ne fait jamais plaisir pour un club ou pour un sportif. Toutefois, il jouit de la respectabilité qui fait que, certes les gens ne crient pas de joie à l'annonce de ces baisses de budget, mais comme ils respectent Abdel et qu'il est hyper présent, qu'il les accompagne régulièrement à Paris ou ailleurs, je trouve que cela se passe remarquablement bien dans le contexte.

C'est vrai que ces baisses de budget tranchent avec des mesures prises dans d'autres collectivités, de suppression complète de manifestations. Là, nous parlons de diminution de 5 %, pendant que d'autres manifestations sont complètement rayées de la carte, ce qui n'est pas du tout la même chose. De la même façon, l'accompagnement fait par Abdel tranche avec les annonces brutales faites dans la presse, que ce soit vis-à-vis de sportifs de haut niveau ou encore de manifestations culturelles. Il y a évidemment deux styles.

Quant aux critères, c'est une pratique ancienne de la Ville de Besançon. Bien entendu, il faut les réviser de temps en temps, mais nous ne partons pas d'une feuille blanche. Certains critères existants peuvent être modulés. En revanche, au Conseil Départemental il n'y a rien, il n'y a pas de projet. Nous attendons encore le projet départemental et pas seulement sportif, plus d'un an après les élections. Je crois qu'avant d'avancer des critiques, il faut tourner sa langue sept fois dans sa bouche et se dire qu'il faut balayer devant sa porte avant d'attaquer les autres.

**M. LE MAIRE** : Madame PESEUX, je vous donne la parole, parce que vous n'intervenez pas souvent, mais après, c'est fini. Sinon, nous ne nous en sortons pas.

**Mme Sophie PESEUX** : Nous avons déjà demandé en Commission des critères par rapport à l'allocation de ces subventions, juste quand des parents de licenciés dans des clubs ou des étudiants en formation nous demandent comment sont attribuées les subventions. Si nous pouvions juste avoir par écrit la liste de critères que nous avons déjà demandée, ce serait bien. C'est juste cela.

**M. LE MAIRE** : Vous pouvez demander à l'OMS. Je crois que le Président est M. MOREL. Vous pouvez lui demander, il vous les donnera.

**M. Ludovic FAGAUT** : L'OMS ne gère pas tout.

**M. LE MAIRE** : Vous n'avez pas la parole, Monsieur FAGAUT !

**M. Abdel GHEZALI** : Je vais répondre à plusieurs observations. Monsieur CROIZIER, concernant le BBC, évidemment que nous tenons compte du rapprochement avec le BesAC puisque la subvention du BBC ne baissera pas, dans un contexte où nous baissions les autres subventions. Dans la mesure où vous connaissez bien ce club, vous avez sûrement remarqué que le BesAC est sportivement devant le BBC. Lorsque vous faisiez la comparaison, ils étaient au même niveau. Quand nous prenons ces éléments, ce choix est fait. Après il peut être discuté mais en tout cas la subvention ne baisse pas au regard des autres subventions qui baissent et le BesAC est devant au niveau de la compétition.

Concernant la lisibilité, je ne remets pas du tout en cause la politique du Département. Je dis simplement que lorsque l'on nous dit à la Ville que nous n'accompagnons pas assez, si nous prenons l'exemple des deux clubs de football à Besançon, nous sommes à 120 000 €. Je n'ai pas les éléments au niveau du Département, mais comme l'a dit Éric ALAUZET, la Ville invite le Conseil Départemental et le Conseil Régional au Comité Local de Gestion, parce que nous avons une vision globale du club et le club vient regarder les collectivités pour avoir un projet commun et chacun garde ses spécificités. Si nous prenons les deux clubs de football à Besançon, la Ville est à 120 000 €.

Concernant le Département, je ne peux pas parler de la saison passée, puisque pour la saison 2015-2016, ils n'ont pas encore les éléments. Je souhaite que cela augmente, tant mieux mais ils sont environ à 10 000 € pour les deux clubs de Besançon. Ceci dit, ce sont des choix, je ne les critique pas et je ne les juge pas. Simplement, nous voyons les clubs avant, parce qu'il y a des budgets prévisionnels

et nous savons très bien que les clubs recrutent les joueurs et les éducateurs en fonction des subventions et de leurs partenariats privés. Après, je ne suis pas là pour juger la politique du Département si ce n'est que la Ville de Besançon, évidemment, on dit toujours que ce n'est jamais assez, que cela baisse. Si nous regardons les deux clubs de basket, c'était environ 10 000 € de subvention venant du Département du Doubs. Je note que Pontarlier qui évolue au même niveau touche deux fois plus à lui seul que les deux clubs de Besançon réunis, certes avec le critère d'ancienneté.

Pour le basket, le Département du Doubs doit accompagner avec entre 10 et 15 000 € pour les deux clubs, contre 100 000 € pour la Ville. Je veux bien que l'on dise qu'il n'y a pas de lisibilité, qu'il n'y a pas d'élément, mais voilà ce que je veux vous dire par rapport à cela.

**M. LE MAIRE** : Tu ne les feras pas entendre raison. Je mets ce rapport au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité.

Monsieur FAGAUT, je voudrais vous dire juste une chose. Quand on dit que l'on ne doit pas s'occuper de la gestion des autres, là j'ai une lettre signée du Directeur Général des Services du Département dans laquelle on nous annonce que sont supprimées les bourses de classe découverte pour les familles de conditions modestes résidant dans le Doubs. Je veux bien que vous me fassiez remarquer tout à l'heure que nous n'avons pas été corrects vis-à-vis des accompagnateurs des personnes handicapées, ce qui est une erreur, mais quand je vois que l'on supprime les bourses de découverte, dans une lettre signée par le Directeur Général des Services et non par un élu, qui signe par un trait barré. Dans cette lettre, il est écrit : «depuis plusieurs années, le Département accordait une bourse de classe découverte aux enfants des familles modestes. Dans le cadre de l'adoption du budget départemental, CAP 25 a décidé de recentrer son dispositif et de ne plus financer les enfants de famille modeste». C'est un choix.

Nous avons déjà voté sur ce rapport. Je passe donc au suivant».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4 (3 abstentions), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

*Récépissé préfectoral du 1<sup>er</sup> juillet 2016.*